



Jours de congés pour passer concours administratifs

Par **timo**, le **04/09/2009** à **10:48**

Bonjour,

je dois passer des concours administratifs, le 09/09 (ap-midi qcm concours controleur du trésor) et le 15/09 (ap-midi qcm concours agent impots);

je travaille actuellement en contrat avenir à la ville de Montbéliard (territorial).

Le service RH veut que je prenne 2 ap-midi de mes propres congés pour aller passer mes concours.

N'ais-je pas droit à 2 ap-midis de congés exceptionnels ou autre formulation, pour aller passer mes concours (j'ai déjà donné les photocopies de mes convocations)?

Suis-je vraiment obligée de prendre des congés personnels sachant que J'aurais à prendre par la suite d'autres jours pour passer les 2èmes et 3èmes parties de mes concours;

Merci de me répondre rapidement, en essayant de me trouver un moyen légal pour que je ne tape pas dans mes congés personnels; merci de me joindre les textes de lois concernés pour que je puisse les donner à ma hiérarchie;

BON COURAGE ET BONNE JOURNEE A TOUS0.